



Lettre mensuelle du siège de  
**l'Union nationale  
des combattants**



uncdir@unc.fr

En cette rentrée 2020, le siège national de l'UNC est confronté au rebond du Covid-19, mais s'efforce de fonctionner normalement en appliquant scrupuleusement les gestes barrières dans les locaux, notamment le port du masque. En outre, les modalités d'organisation des réunions statutaires et autres activités sont adaptées (recours à l'audioconférence, vote électronique, distanciation, suspension des repas de travail, etc.), pour éviter la mise en danger des adhérents concernés et des salariés du siège national, en espérant que l'on viendra rapidement à bout de ce virus ...

**Philippe Schmitt**  
Directeur administratif

## ACTUALITES

### ➔ AU SUJET DE LA COVID-19...

- ① L'épidémie n'est pas terminée, elle ralentit seulement ...
- ② Le virus, loin s'en faut, n'a pas disparu, tout au plus il serait moins agressif ...
- ③ Le nombre de décès a juste diminué ...
- ④ Le masque est un moyen de protection, pas une muselière ...
- ⑤ La distanciation est seulement une mesure de sécurité, en aucun cas une violation des libertés !
- ⑥ La Covid-19 n'est pas une blague, elle peut laisser des séquelles invalidantes ...
- ⑦ La protection des autres n'est pas optionnelle, c'est un devoir moral !
- ⑧ La prudence n'est pas un excès mais seulement une marque de conscience et de sagesse ...
- ⑨ Une hospitalisation pour Covid-19 ne dure pas seulement quelques heures, mais peut durer pendant des mois ...
- ⑩ Se protéger implique seulement le respect de normes minimales ...

**PROTEGEZ-VOUS ... ET PROTEGEZ LES VOTRES ...**

## FONCTIONNEMENT INTERNE

### ➔ POINT DE SITUATION SUR LES STATUTS RENOVES

- Au 15 juillet 2020, 33 fédérations départementales UNC avaient adressé leur projet de modification de leurs statuts.
- L'UNC, grande association centenaire du monde combattant, sait évoluer sans perdre son âme. Tout en respectant les directives du Conseil d'État, c'est dans cet esprit que sa loi fondamentale, c'est-à-dire ses statuts, a été modifiée. Son organisation fédérale est renforcée, des pratiques de gouvernance moderne intégrées, mais ses principes fondamentaux conservés.
- Qu'elle soit départementale ou locale, toute association membre de l'UNC est liée à sa fédération par un devoir incontournable : le respect de ses statuts et l'application des dispositifs qui y sont inscrits.

L'article 14 des statuts nationaux, imposé par le ministère de l'Intérieur, stipule : « *Les fédérations départementales dotées de la personnalité morale doivent adopter des statuts conformes aux statuts types validés par l'UNC* ».

➤ Pour les associations départementales qui, suite à la crise du Covid-19, ont pris un peu de retard sur ce « chantier » incontournable, il est proposé d'adresser leur projet de statuts avant la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 10 octobre prochain au Cercle National des Armées à Paris.

➤ Pour toutes explications complémentaires concernant les statuts départementaux, Patrick Allix, responsable du groupe de travail sur la refonte des statuts, se tient à votre disposition pour vous aider

☎ 06 01 94 66 52 – Courriel : [patrickallix@orange.fr](mailto:patrickallix@orange.fr)

## ➡ L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

**Quand a lieu l'AGS** ➔ Le samedi 10 octobre 2020 (accueil à partir de 12h15) de 12h45 à 17h00.

**Où ?** ➔ L'AGS se déroule au « Cercle National des Armées » à Paris (8<sup>e</sup>), place Saint-Augustin.

**Qui participe ?** ➔ Les associations départementales sont représentées à l'AG par leur président ou à défaut par l'adhérent de l'association de leur choix, dûment mandaté, dont le nom a préalablement été communiqué au siège national avant le 20 août dernier.

**Conditions de remboursement ?** ➔ Le représentant du département est remboursé des frais de déplacement par le siège national à raison d'une nuit d'hôtel (135€ avec petit-déjeuner) et de deux repas à 30€, le tout sur présentation des factures originales. Le trajet (AR) est remboursé intégralement sur la base du billet SNCF en 1<sup>ère</sup> classe, sur présentation des billets originaux entre le domicile et la gare d'arrivée à Paris. Un imprimé particulier vous sera remis à cet effet à l'entrée de l'AG. Concernant l'hôtellerie, chaque participant est invité à prendre ses propres dispositions.

**Rappel :** l'accès à l'hôtellerie et à la restauration du cercle national des armées est exclusivement réservé aux adhérents titulaires de la carte de membre.

**Et en cas d'indisponibilité ?** ➔ Les nouveaux statuts (article 5) ne permettent plus de se faire représenter par un autre département. Les départements non représentés ne participent pas aux votes.

**Comment être candidat ?** ➔ Les candidats au 1<sup>er</sup> collège sont présentés par le conseil d'administration national. Les candidats au 2<sup>e</sup> collège, qu'ils soient nouveaux ou administrateurs renouvelables, sont présentés par les associations départementales, après délibération de leur conseil d'administration ou par un pouvoir signé par tous les membres du bureau départemental.

## ➡ DU COTE DU MAGASIN

### ➔ Agenda 2021

L'agenda 2021 est disponible au siège national.

Format 8,7 x 16,8 cm

2 euros + frais de port

A commander auprès de :

☎ Valéry Amaury  
[uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)

### ➔ Nouveau « porte-clés UNC »

Petit, il est très discret dans la poche ou dans un sac : 3 x 4 cm / 2 mm d'épaisseur.

■ Côté face : logo en 3 D

■ Côté dos : métal brillant  
6 euros TTC l'unité + frais de port.

Pour 101 achetés : 5,80 l'unité + frais de port

☎ Valéry Amaury  
[uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)



## ➔ EXPOSITION PRESENTANT L'UNC

Bon de commande ExpoUNC.org - Bon de commande définitif - 15/07/2020 14:00 - Page 1

### L'union nationale des combattants



Quinze jours après l'Armistice, mettant fin à la Première Guerre mondiale est créée l'Union nationale des combattants, reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920. D'emblée, cette nouvelle association a vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre. Des sections locales et des groupes départementaux se créent rapidement dans toute la France et Outre-mer. Aujourd'hui, les combattants de 1939-1945, ceux d'Indochine, d'Afrique du Nord, les Opex, les anciens du service militaire, tous soldats de la France, se retrouvent au sein de l'UNC dans le même esprit d'entraide et de camaraderie. L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues au matière de législation combattants, notamment le Titre de reconnaissance de la nation (TRN), l'accès à la retraite mutualiste, l'octroi de la carte du combattant, etc. Un siècle après sa création, avec 180 000 adhérents dont 5 000 Opex, l'UNC reste l'une des plus importantes associations du monde combattant et se distingue surtout par son côté intergénérationnel qui explique sa longévité et surtout assure sa pérennité. Par cette exposition, en 10 panneaux, l'UNC se présente...

### Bon de commande

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Prix total TTC	Quantité	Total
200 € + 22,00 € (frais de transport) 220,00 €		

10 panneaux (800 x 1 200 mm).

Ce bon de commande est à retourner au service des ventes - 18 rue Vézalay, 75008 Paris accompagné du règlement par chèque uniquement. Nous ne prendrons pas en compte les commandes sans règlement. Ouvert du lundi au vendredi : 10 h-12 h et 14 h-16 h. Métro : Villiers du Minimesil.

- ▶ 10 panneaux (textes, photos, commentaires).
- ▶ 10 flashes disposés par thème, sans véritable ordre chronologique.
- ▶ Une sélection pertinente de photographies.
- ▶ Des panneaux en bâche souple d'un format de 800 X 1200 avec 4 œillets de fixation.
- ▶ Possibilité de fixer les panneaux soit sur une grille de présentation soit sur une corde tendue (haut et bas).
- ▶ ① : Qui sommes-nous ? L'UNC, une association intergénérationnelle de combattants
- ▶ ② : D'où venons-nous ? l'UNC, une association centenaire
- ▶ ③ : Quelle est l'œuvre de l'UNC ? La vocation sociale de l'UNC
- ▶ ④ : A quoi sert l'UNC ? L'UNC, un acteur du travail de mémoire
- ▶ ⑤ : Pourquoi l'UNC ? L'UNC : une association au service des soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain
- ▶ ⑥ : L'UNC, c'est aussi les veuves, les veufs et orphelins de guerre, les veuves et veufs d'ancien(e)s combattant(e)s ou de Soldats de France
- ▶ ⑦ : L'UNC, c'est aussi ... Les Soldats de France et les membres associés, ce

sont des adhérents à part entière

- ▶ ⑧ : Comment s'exerce la solidarité de l'UNC ? L'UNC est présente en Afrique
- ▶ ⑨ : Comment rayonne l'UNC ? Les relations internationales de l'UNC
- ▶ ⑩ : Comment communique l'UNC ?

## INFORMATIONS GENERALES

### ➔ LE CORRESPONDANT DEFENSE

Le renouvellement des conseils municipaux entraîne, dans de nombreuses communes, l'accès de nouveaux élus à la fonction de **correspondant défense**.



- Créée en 2001, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense, deux objectifs que partage l'UNC !
- Le correspondant défense remplit une mission de sensibilisation de ses concitoyens aux questions de défense. Il s'exprime également sur le parcours citoyen, le travail de mémoire, la reconnaissance de la solidarité. Concernant le travail de mémoire, le correspondant a un rôle pédagogique, notamment vis-à-vis des jeunes générations.
- Par ailleurs, dans de nombreuses communes, il est aussi en charge de l'organisation des cérémonies commémoratives.
- Le correspondant défense est par conséquent un partenaire privilégié de l'association locale UNC, laquelle pourra lui proposer son aide pour accomplir ses différentes tâches.
- Il est important pour chaque association locale UNC, d'identifier cet élu, de s'en rapprocher et d'établir une relation permanente. Si cela n'est pas encore fait, nous ne pouvons que vous inciter à rencontrer votre correspondant défense, à lui présenter ce qu'est l'UNC, à lui offrir le livre « 1918-2018 Union Nationale des Combattants 100 ans d'Histoire », à l'abonner à *La Voix du combattant* (9,00€ !), à lui proposer d'être membre d'honneur de l'UNC.

## CORRESPONDANT DÉFENSE



## ➤ LE DELEGUE MILITAIRE DEPARTEMENTAL (DMD)

Dans chaque département français, un officier supérieur, appelé délégué militaire départemental (DMD), représente le ministère des armées. Il est entouré d'un organisme réduit, la délégation militaire départementale, qui constitue un service déconcentré.



Le DMD est placé sous les ordres de l'officier général de zone de défense et de sécurité. C'est le conseiller du préfet du département sur le plan militaire. Il intervient auprès de ce dernier dans la conduite d'une crise dans le cadre de la coopération militaire. Sa mission est fixée par l'article R 1211-3 du code de la défense. Dans les départements où il n'y a plus de garnison, le DMD est la plus haute autorité militaire.

Le DMD est l'interlocuteur privilégié des présidents départementaux d'associations du monde combattant. Il les accueille et les informe. Au niveau départemental, c'est donc un point de contact incontournable, avec lequel l'UNC se doit d'entretenir des relations suivies et conviviales. Notamment, il y a lieu de lui adresser *La Voix du combattant*, de le rencontrer régulièrement et de l'inviter systématiquement aux assemblées et aux congrès départementaux.

## ➤ AGENDA SEPTEMBRE 2020

- ☞ **Vendredi 4 septembre** : 13h30, réunion de la commission nationale d'action sociale et de solidarité.
- ☞ **Vendredi 4 septembre** : 9h00, réunion du bureau national.
- ☞ **Samedi 5 septembre** : 9h00, réunion du conseil d'administration national.
- ☞ **Jeudi 9 septembre** : 14h30, réunion de la commission recrutement – communication.